

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2419

25 octobre 2007

SOMMAIRE

Agria Finance S.A.	116107	Hela Bettembourg S.A.	116066
Arsaudi Benelux S.A.	116094	hela Lux	116066
Arsaudi Benelux S.A.	116094	HSH Global Aircraft I S.à r.l.	116102
ATM S.A.	116082	HT Luxembourg S.à r.l.	116085
Bresson Incorporated	116110	ILP III Participations S.à r.l.	116079
Carlyle (Luxembourg) Participations 3 S.à r.l.	116067	Imperial Financing S.à r.l.	116086
CEP III Investment 1 S.à r.l.	116077	Imperial Holding S.C.A.	116084
CEP III Investment 2 S.à r.l.	116068	Imperial Management S.à r.l.	116110
CEP III Investment 4 S.C.A.	116080	International Consultant & Insurance S.A.	116111
CEP III Investments S.C.A.	116110	International Training for Success S.à r.l.	116080
CEP II Investment 2 S.à r.l.	116084	IROKO International S.à r.l.	116095
CEP III Participations S.à r.l. SICAR	116079	Lanchester S.A.	116085
CEP II Stahl S.à r.l.	116108	Les Trois Effe S.A.	116081
CEP II Starck S.à r.l.	116109	Lionbridge Holdings Luxembourg	116077
CEREP 4 Piccadilly Place S.à r.l.	116108	LuxCo 41 S.à r.l.	116087
CEREP 4 Pic Place S.à r.l.	116108	LuxCo 42 S.à r.l.	116069
Cessimoco S.à r.l.	116068	Marine Investment Luxembourg S.à r.l.	116109
Cheval Noir S.à r.l.	116069	Martin S.A. Holding	116077
CommsCo Holding S.A. Luxembourg ...	116085	Mohawk International Holdings S.à r.l. ..	116086
Computer Task Group IT Solutions S.A.	116094	Monstera Beteiligungsgesellschaft A.G. ..	116079
DB Athena S.à r.l.	116095	Palan S.A.	116112
DB Silver II S.à r.l.	116102	Pipe Luxembourg S.à r.l.	116073
DB Silver S.à r.l.	116102	Resadero Investments S.A.	116087
Delta Hydrocarbons S.A.	116112	Sefi One S.A.	116077
D'Hely's Traiteur S.A.	116108	Semeraro Real Estate Lux S.A.	116067
Diacolux International S.A.	116080	Slavinvest Finance S.A.	116094
Elgin Credit Plus (Germany) S.A.	116095	The Carlyle Group (Luxembourg) JV ...	116087
Ennis S.à r.l.	116111	TNS Invest S.A.	116101
Euramyl S.A.	116086	Tomkins Luxembourg S.à r.l.	116109
First Euro Industrial Properties S.à r.l. ..	116069	Twenty Gallon Water System S.A.	116112
FlowInvest (Lux) Holding Company S. à r.l.	116070	Value Secondary Investments SICAR (S.C.A.)	116072
Harmonis S.A.	116108		
Hein Invest I S.à r.l.	116081		

**hela Lux, Société Anonyme,
(anc. Hela Bettembourg S.A.).**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II.
R.C.S. Luxembourg B 32.950.

L'an deux mille sept, le douze septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie rassemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HELA BETTEMBOURG S.A. ayant son siège social à L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 32.950, constituée originairement sous la dénomination de MOBAU-LUX S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 janvier 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (ci-après le «Mémorial C»), numéro 288 du 21 août 1990,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem:

- en date du 18 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 219 du 7 avril 1998, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en hela LUX S.A. et une refonte complète des statuts,

- en date du 26 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 27 janvier 1999, contenant notamment l'approbation et la ratification du projet de fusion tel que publié au Mémorial C numéro 542 du 25 juillet 1998, contenant notamment l'absorption de la société CLEMENT BETTEMBOURG S.A. et le changement de la dénomination sociale en HELA BETTEMBOURG S.A.,

et dont la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 11 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 81 du 16 janvier 2002,

ayant un capital social fixé à sept cent cinquante mille euros (750.000,- EUR), représenté par deux mille quatre cents (2.400) actions sans désignation de valeur nominale intégralement libérées.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christoph Leinen, commerçant, demeurant à D- Mettlach.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Norbert Friob, administrateur de sociétés, demeurant à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Fernand Entringer, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination sociale en HELA LUX et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en HELA LUX et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination sociale de HELA LUX.»

Deuxième résolution

Le capital autorisé étant venu à échéance, l'assemblée constate que l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à sept cent cinquante mille euros (750.000,- EUR), représenté par deux mille quatre cents (2.400) actions sans désignation de valeur nominale intégralement libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions sont nominatives.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi, racheter ses propres actions.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Leinen, N. Friob, F. Entringer, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 septembre 2007, Relation: GRE/2007/4055. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007115946/231/71.

(070133157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Semeraro Real Estate Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 102.991.

A compter du 1^{er} septembre 2007, l'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour avis

Signature

Référence de publication: 2007116071/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07752. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Carlyle (Luxembourg) Participations 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 70.545.

L'adresse du gérant et associé Monsieur Christopher Finn a changé du 30 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

avec effet au 1^{er} septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

CARLYLE (LUXEMBOURG) PARTICIPATIONS 3 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007116098/5480/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08200. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

CEP III Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.356.

L'adresse des gérants Monsieur Christopher Finn et Madame Marlène Metgé et de l'associé CEP III PARTICIPATIONS S.à r.l. SICAR a changé du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au:

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

avec effet au 1^{er} septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

CEP III INVESTMENT 2 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007116116/5480/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07230. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Cessimoco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 8, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 8.059.

L'an deux mille sept, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société civile immobilière SCI CESSIMO, ayant son siège social à L-1320 Luxembourg, 70, rue de Cessange, ici représentée par sa gérante unique Madame Simone Kergen, associée gérante APL, demeurant à L-1328 Luxembourg, 46, rue de Charlemagne,

agissant en sa qualité d'associée unique de la société à responsabilité limitée CESSIMOCO, S.à r.l. (ci-après «la Société»), ayant son siège social à Luxembourg, 8, rue de Cessange, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 8.059.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique accepte la démission de Madame Michèle Kergen de ses fonctions de gérant de la Société et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 9 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société est gérée par un ou plusieurs gérants, révocables ad nutum. Les pouvoirs des gérants pour engager la société vis-à-vis des tiers seront déterminés à l'occasion de leur nomination.»

Troisième résolution

L'associée unique nomme Madame Simone Kergen, préqualifiée, gérante unique de la Société, avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Kergen, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, LAC/2007/16312. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007115579/7241/35.

(070132036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Cheval Noir S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-4113 Esch-sur-Alzette, 16, rue Victor Ewen.

R.C.S. Luxembourg B 68.388.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007115851/4185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07110. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

LuxCo 42 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.926.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007116117/220/12.

(070132902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

First Euro Industrial Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 88.533.

L'an deux mille sept, le trente août.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

FIRST EURO INDUSTRIAL PROPERTY INVESTMENTS LIMITED, une société de droit des Iles Caïmans ayant son siège social à P.O. Box 1111, Boundary Hall, Cricket Square, Grand Caïman KY1-1102, Iles Caïman, représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé.

(I) La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

(II) La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée FIRST EURO INDUSTRIAL PROPERTIES S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, avec son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.533, et constituée suivant acte reçu par Maître Jean Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1141 du 4 octobre 2002, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire Jean Joseph Wagner en date du 11 mai 2007, publié au Mémorial C numéro 1394 du 7 juillet 2007 (la «Société»).

(III) La partie comparante reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Tranfert du siège social de L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'activités Syrdall.
2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts.
3. Divers.

a alors requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider à L-5365 Munsbach, 6C, parc d'Activités Syrdall.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en conformité avec la résolution qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article deux des statuts comme suit:

Version anglaise:

«Registered Office. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that in the view of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.»

Version française:

«Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.»

Troisième résolution

L'associé unique constate le changement de l'adresse professionnelle d'un des gérants à savoir Monsieur Olivier Dorier qui est désormais L-5365 Munsbach, 6C, parc d'Activités Syrdall.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à six cent cinquante euros.

Dont acte fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 août 2007. Relation GRE/2007/3840. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007115595/231/74.

(070132339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

FlowInvest (Lux) Holding Company S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 113.804.

L'an deux mille sept, le trente août.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

FlowInvest INVESTMENTS LIMITED, une société de droit des Iles Caïman ayant son siège social à Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY 1-1102, Cayman Islands, représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé.

(I) La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

(II) La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée FlowInvest (LUX) HOLDING COMPANY S.à r.l, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.804, et constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 16 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 795 du 20 avril 2006 (la «Société»).

(III) La partie comparante reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Tranfert du siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'activités Syrdall.
2. Modification subséquente de l'article 2.1 des statuts.
3. Divers.

a alors requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en conformité avec la résolution qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article 2.1. des statuts comme suit:

Version anglaise:

«2.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.»

Version française:

«2.1 Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.»

Troisième résolution

L'associé unique constate le changement de l'adresse professionnelle d'un des gérants à savoir Monsieur Olivier Dorier qui est désormais L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 août 2007, Relation GRE/2007/3839. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007115596/231/57.

(070132349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Value Secondary Investments SICAR (S.C.A.), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.492.

L'an deux mille sept, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

Monsieur Massimo Longoni, conseil économique, demeurant au 32A, rue Ketten, Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme à capital fixe, qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR), de droit luxembourgeois dénommée VALUE SECONDARY INVESTMENTS SICAR (S.C.A.) ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous la Section B et le numéro B N ° 124.492,

constituée aux termes d'un acte reçu en date du 11 janvier 2007 par le notaire Jacques Delvaux, publication au Mémorial C de 2007, page 37.120. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du même notaire en date du 26 janvier 2007, publié au Mémorial C de 2007, page 43.275,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision de l'associé gérant commandité, prise en sa réunion du 26 juillet 2007.

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par la société comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à 610.122 (six cent dix mille cent vingt-deux Euros), divisés en 274.550 (deux cent soixante-quatorze mille cinq cent cinquante) Actions de Catégorie A et 30.511 (trente mille cinq cent onze) Actions de Catégorie C d'une valeur nominale de deux euros (€ 2,-) chacune.

2) Qu'aux termes de l'article 5, 5^{ème} paragraphe des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à deux millions d'euros (€ 2.000.000,-) composé d'un million (1.000.000) d'actions d'une valeur nominale de deux euros (€ 2,-),

et que le même article 5 autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

L'article 5 des statuts est intégralement libellé comme suit:

Le capital social autorisé de la SICAR est fixé à deux millions d'euros (€ 2.000.000,-) composé d'un million (1.000.000) d'actions d'une valeur nominale de deux euros (€ 2,-). Le Gérant est autorisé et à la charge d'augmenter le capital social, en tout ou en partie, le cas échéant, au cours d'une période débutant à la date de la publication du présent acte et expirant le jour du cinquième (5) anniversaire de ladite date de publication, jusqu'au montant total du capital autorisé; ce faisant, le Gérant décidera d'émettre des actions représentant une telle augmentation totale ou partielle et acceptera des souscriptions pour lesdites actions. Chaque fois que le Gérant agira aux fins de donner effet à l'augmentation du capital, tel qu'autorisé, l'article 5 de ces articles sera modifié afin de refléter ladite augmentation du capital; le Gérant prendra ou autorisera toute personne à prendre toutes mesures nécessaires aux fins d'obtenir la rédaction et la publication de ladite modification. Le Gérant est par la présente autorisé et chargé de déterminer les conditions attachées à toute souscription ou paiement (y compris le paiement par les Actionnaires d'une prime sur action non-proportionnelle en accordance avec cet article), ou il peut le cas échéant décider de convertir tout bénéfice net de la SICAR en capital et ainsi attribuer des Actions entièrement payées aux Actionnaires au lieu de dividendes. Quoi qu'il en soit, la somme du capital social et de la prime d'action n'excéderont en aucun cas le montant total de toutes les promesses des Actionnaires Commanditaires aux fins d'investir dans la SICAR (le «Capital total engagé» et chaque promesse un «Engagement»). Le Gérant est autorisé à émettre des Actions de Catégorie A et des Actions de Catégorie B dans les limites du capital autorisé sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour les Actions de Catégorie A et des Actions de Catégorie B devant être émises, sous réserve que le Gérant, lors de ladite émission des Actions de Catégorie A et des Actions de Catégorie B, émette également des Actions de Catégorie C, dans les limites du capital autorisé, selon une valeur nominale totale d'au moins 10% (dix pour cent) de la valeur nominale totale des Actions de Catégorie A et de Catégorie B émises lors de ladite émission, avec un droit préférentiel des détenteurs existants des Actions de Catégorie C pour souscrire au profit desdites Actions de Catégorie C nouvellement émises. Le Gérant peut déterminer une prime d'action différente pour l'émission des Actions de Catégorie A, des Actions de Catégorie B et des Actions de Catégorie C. Pour ce qui a trait à cette autorisation d'augmenter le capital et conformément à l'article 32-3(5) de la loi, le Gérant est autorisé à retirer ou à limiter tous droits préférentiels de souscription des Actionnaires existants au cours de la période d'autorisation ci-dessus.

3) Que dans sa réunion du 26 juillet 2007, l'associé gérant commandité, savoir VALUE SECONDARY INVESTMENTS MANAGEMENT S.A. a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de € 51.002,- (cinquante et un mille et deux Euros),

en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 610.122,- (six cent dix mille cent vingt-deux Euros), à EUR 661.124,- (six cent soixante et un mille cent vingt-quatre Euros),

par l'émission de 22.950 (vingt-deux mille neuf cent cinquante) actions A nouvelles d'une valeur nominale de € 2,- (deux euros) chacune et 2.551 (deux mille cinq cent cinquante et une) actions C d'une valeur nominale de € 2,- (deux euros) chacune à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

souscrites par les souscripteurs suivants comme suit:

- 4.250 A shares: TETRAFIN S.p.A. (présent actionnaire de VSI SICAR)
- 425 A shares: JOVE INVEST s.r.l. (présent actionnaire de VSI SICAR)
- 3.400 A shares: BANQUE SYZ & CO. S.A. (présent actionnaire de VSI SICAR)
- 14.875 A shares: FONDIARIA - SAI (nouveau actionnaire de VSI SICAR)
- 2.551 C shares: VALUE SECONDARY INVESTMENTS MANAGEMENT S.A. (management company de VSI SICAR).

Les souscripteurs ci-avant désignés ont souscrits aux 22.950 nouvelles actions A et aux 2.551 nouvelles actions C dans les proportions ci-avant désignées et les ont libérés moyennant une contribution en espèces de EUR € 51.002,- (cinquante et un mille et deux Euros).

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

Le montant de € 51.002,- (cinquante et un mille et deux Euros) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à EUR 661.124,- (six cent soixante et un mille cent vingt-quatre Euros),

de sorte que le l'article 5, paragraphe 4 des statuts, version anglaise et traduction française, aura dorénavant la teneur suivante:

version anglaise

«The subscribed share capital is fixed at EUR 661,124,- (six hundred sixty-one thousand one hundred twenty-four euro), divided into two hundred and ninety-seven thousand five hundred (297,500) Class A Shares, and thirty three thousand and sixty-two (33,062) Class C Shares, of a par value of two Euro (EUR 2.-) each.»

Traduction française

«Le capital social souscrit est fixé à EUR 661.124,- (six cent soixante et un mille cent vingt-quatre Euros), divisés en 297.500 (deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents) Actions de Catégorie A et 33.062 (trente trois mille soixante-deux) Actions de Catégorie C d'une valeur nominale de deux euros (€ 2,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 1.050,-,

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Pour la perception des droits d'enregistrement, il est spécifié que VALUE SECONDARY INVESTMENTS SICAR est une société d'investissement en capital à risque suivant la loi du 15 juin 2004, et le présent acte est soumis au droit fixe.

Signé: M. Longoni, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, LAC/2007/21446. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007115564/208/104.

(070132026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Pipe Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.405.

In the year two thousand and seven, on the fourteenth day of August.

Before Maître Anja Holtz, notary, residing in Wiltz.

There appeared POLYPIPE GLOBAL HOLDINGS, L.P., being represented by POLYPIPE HOLDINGS GP, L.L.C., its general partner, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808 and registered with the Secretary of State of the State of Delaware, the sole shareholder of PIPE LUXEMBOURG S.à.r.l (the «Company»), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed of notary Joseph Elvinger on 24 August 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association number 1444 of 23 December 2005, represented by M^e Toinon Hoss, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 7 August 2007 which initialled by the appearing person and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be registered therewith.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all the shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda:

(I) Reclassification of all the shares in issue in the Company into ordinary shares of no special class (and consequential cancellation of the 11 classes without cancellation of shares) so that the issued share capital of fifteen thousand pound sterling (£15,000) is represented by six hundred (600) shares of a nominal value of twenty-five pound sterling (£25) each;

(II) Creation of two new classes of shares in the Company, namely class A and class B;

(III) Reclassification and splitting of the existing six hundred (600) shares with a nominal value of twenty-five pound sterling (£ 25) each into twelve billion eleven million eight hundred and eighty-nine thousand seven hundred and twenty-seven (12,011,889,727) class A shares without indication of nominal value and three billion seven hundred forty million six hundred seventy-nine thousand and nine (3,740,679,009) class B shares without indication of nominal value so that the issued share capital of the Company set at fifteen thousand pounds (£15,000) is represented by twelve billion eleven million eight hundred and eighty-nine thousand seven hundred and twenty-seven (12,011,889,727) class A shares without indication of nominal value and three billion seven hundred forty million six hundred seventy-nine thousand and nine (3,740,679,009) class B shares without indication of nominal value, each with such rights and obligations as set out in the articles of incorporation of the Company amended pursuant to the present agenda;

(IV) Amendment of article 5 of the articles of incorporation to read as follows:

«The issued share capital of the Company is set at fifteen thousand pound Sterling (£15,000) divided into twelve billion eleven million eight hundred and eighty-nine thousand seven hundred and twenty-seven (12,011,889,727) class A shares without indication of nominal value and three billion seven hundred forty million six hundred seventy-nine thousand and nine (3,740,679,009) class B shares without indication of nominal value. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. Any available share premium shall be distributable.»

(V) Amendment of the entirety of article 15 to read as follows:

«If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.»

After the foregoing has been approved the sole shareholder took the following resolutions:

First resolution

It is resolved to reclassify all the shares in issue in the Company into ordinary shares of no special class (and to consequentially cancel the 11 classes of shares in the Company) so that the issued share capital of fifteen thousand pound sterling (£15,000) is further to the present resolution (but subject to the following resolutions) represented by six hundred (600) shares of a nominal value of twenty-five pound sterling (£25) each.

Second resolution

It is resolved to create two new classes of shares in the Company, namely class A and class B.

Third resolution

It is resolved to reclassify and split six hundred (600) shares with a nominal value of twenty-five pound sterling (£ 25) each into twelve billion eleven million eight hundred and eighty-nine thousand seven hundred and twenty-seven (12,011,889,727) class A shares without indication of nominal value and three billion seven hundred forty million six hundred seventy-nine thousand and nine (3,740,679,009) class B shares without indication of nominal value so that the issued share capital of the Company set at fifteen thousand pounds Sterling (£15,000) is represented by twelve billion eleven million eight hundred and eighty-nine thousand seven hundred and twenty-seven (12,011,889,727) class A shares without indication of nominal value and three billion seven hundred forty million six hundred seventy-nine thousand and nine (3,740,679,009) class B shares without indication of nominal value, each with such rights and obligations as set out in the articles of incorporation of the Company as amended pursuant to the present resolutions.

Fourth resolution

It is resolved to amend article 5 of the articles of incorporation to read as follows:

«The issued share capital of the Company is set at fifteen thousand pound Sterling (£15,000) divided into twelve billion eleven million eight hundred and eighty-nine thousand seven hundred and twenty-seven (12,011,889,727) class A shares without indication of nominal value and three billion seven hundred forty million six hundred seventy-nine thousand and nine (3,740,679,009) class B shares without indication of nominal value. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. Any available share premium shall be distributable.»

Fifth resolution

It is resolved to amend the entirety of article 15 to read as follows:

«If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.»

There being no further business on the agenda the decision of the sole shareholder was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this decision of the sole shareholder are estimated at (1.200) Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le quatorze août.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu POLYPIPE GLOBAL HOLDINGS, L.P., représentée par POLYPIPE HOLDINGS GP, L.L.C., son general partner, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Ville de Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808 et inscrite au Secretary of State of the State of Delaware, l'associé unique de PIPE LUXEMBOURG S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Joseph Elvinger en date du 24 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1444 du 23 décembre 2005, représentée par M^e Toinon Hoss, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 7 août 2007, signée par la partie comparante et le notaire instrumentant qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.
2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

Ordre du jour:

(I) Reclassification de toutes les parts sociales émises dans la Société en parts sociales ordinaires sans indication de classe (et annulation conséquente des 11 classes sans annulation de parts sociales) de sorte que le capital social émis de quinze mille livres Sterling (£ 15.000) est divisé en six cent (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq livres Sterling (£ 25) chacune;

(II) Création de deux nouvelles classes de parts sociales dans la Société, dénommées classe A et classe B;

(III) Reclassification et partage des six cent (600) parts sociales existantes d'une valeur nominale de vingt-cinq livres Sterling (£ 25) chacune en douze milliards onze millions huit cent quatre-vingt-neuf mille sept cent vingt-sept (12.011.889.727) parts sociales de classe A sans indication de valeur nominale et trois milliards sept cent quarante millions six cent soixante-dix neuf mille neuf (3.740.679.009) parts sociales de classe B sans indication de valeur nominale de sorte que le capital social émis de la Société fixé à quinze mille livres Sterling (£ 15.000) est divisé en douze milliards onze millions huit cent quatre-vingt-neuf mille sept cent vingt-sept (12.011.889.727) parts sociales de classe A sans indication de valeur nominale et trois milliards sept cent quarante millions six cent soixante-dix neuf mille neuf (3.740.679.009) parts sociales de classe B sans indication de valeur nominale, chacune avec les droits et obligations mentionnés dans les statuts de la Société modifiés selon le présent ordre du jour;

(IV) Modification de l'article 5 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à quinze mille livres Sterling (£15.000) divisé en douze milliards onze millions huit cent quatre-vingt-neuf mille sept cent vingt sept (12.011.0889.727) parts sociales de classe A sans Indication de valeur nominale et trois milliards sept cent quarante millions six cent soixante-dix neuf mille et neuf (3.740.679.009) parts sociales de classe B sans indication de valeur nominale. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par

une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts. Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

(V) Modification de l'intégralité de l'article 15 afin qu'il ait la teneur suivante:

«Si, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales- dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.»

Après approbation de ce qui précède, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de ré-classifier toutes les parts sociales émises dans la Société en parts sociales ordinaires sans indication de classe (et d'annuler en conséquence les 11 classes) de sorte que le capital social émis de quinze mille livres Sterling (£ 15.000) est, suite à cette résolution (mais sous réserve des résolutions suivantes), divisé en six cent (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq livres Sterling (£ 25) chacune.

Deuxième résolution

Il est décidé de créer deux nouvelles classes de parts sociales dans la Société, dénommées classe A et classe B.

Troisième résolution

Il est décidé de reclassifier et de partager les six cent (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq livres Sterling (£ 25) chacune en douze milliards onze millions huit cent quatre-vingt-neuf mille sept cent vingt-sept (12.011.0889.727) parts sociales de classe A sans indication de valeur nominale et trois milliards sept cent quarante millions six cent soixante-dix-neuf mille et neuf (3.740.679.009) parts sociales de classe B sans indication de valeur nominale de sorte que le capital social émis de la Société fixé à quinze mille livres Sterling (£ 15.000) est divisé en douze milliards onze millions huit cent quatre-vingt-neuf mille sept cent vingt-sept (12.011.889.727) parts sociales de classe A sans indication de valeur nominale et trois milliards sept cent quarante millions six cent soixante-dix-neuf mille et neuf (3.740.679.009) parts sociales de classe B sans indication de valeur nominale, chacune avec les droits et obligations mentionnés dans les statuts de la Société modifiés selon les présentes résolutions.

Quatrième résolution

Il est décidé de modifier l'article 5 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à quinze mille livres Sterling (£15.000) divisé en douze milliards onze millions huit cent quatre-vingt-neuf mille sept cent vingt-sept (12.011.889.727) parts sociales de classe A sans indication de valeur nominale et trois milliards sept cent quarante millions six cent soixante-dix-neuf mille et neuf (3.740.679.009) parts sociales de classe B sans indication de valeur nominale. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts. Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

Cinquième résolution

Il est décidé de modifier l'intégralité de l'article 15 afin qu'il ait la teneur suivante:

«Si, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'associé unique a été clôturée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, sous quelque forme que ce soit, seront payés par la Société suite à la décision de l'associé unique et sont estimés à 1.200 Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, la version anglaise faisant foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les membres du Bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 16 août 2007. WIL/2007/694 - Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Mr Recken.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 4 septembre 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007115605/2724/173.

(070132031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Martin S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 52.624.

Le bilan au 31 décembre 2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007115825/800/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05856. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070132576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Sefi One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 62.692.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Pour SEFI ONE S.A.

P. Longo

Administrateur

Référence de publication: 2007115826/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08837. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070132519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

CEP III Investment 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 128.384.

L'adresse des gérants Monsieur Christopher Finn et Madame Marlène Metgé et de l'associé CEP III PARTICIPATIONS S.à r.l. SICAR a changé du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au:

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

avec effet au 1^{er} septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

CEP III INVESTMENT 1 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007116118/5480/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07229. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070132840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Lionbridge Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Pard d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 118.995.

L'an deux mille sept, le trente août.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LIONBRIDGE TECHNOLOGIES, INC., une société de droit américain ayant son siège social au 160, Greentree Drive, Dover 19904, Delaware (USA), représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé.

(I) La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

(II) La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée LIONBRIDGE HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l, une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118995, et constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 août 2006, publié au Mémorial C numéro 1798 du 26 septembre 2006 (la «Société»).

(III) La partie comparante reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'activités Syrdall.
2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
3. Divers.

a alors requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en conformité avec la résolution qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article cinq des statuts comme suit:

Version anglaise:

« **Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.»

Version française:

« **Art. 5. Siège.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.»

Troisième résolution

L'associé unique constate le changement de l'adresse professionnelle d'un des gérants à savoir Monsieur Olivier Dorier qui est désormais L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à six cent cinquante euros.

Dont acte fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 août 2007, Relation GRE/2007/3846. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007115591/231/59.

(070132254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

ILP III Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.559.

L'adresse du gérant Monsieur Christopher Finn a changé du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

ILP III PARTICIPATIONS S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007116121/5480/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07226. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.711.

L'adresse du gérant Monsieur Christopher Finn a changé du 30 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

CEP III PARTICIPATIONS S.à r.l. SICAR

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007116122/5480/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07224. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Monstera Beteiligungsgesellschaft A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 64.961.

E

mai 2007

Monsieur Schaus Adrien, Monsieur Heitz Jean-Marc et Monsieur De Bernardi Alexis sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Madame Ries-Bonani Marie-Fiore est renommée commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme
MONSTERA BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT A.G.
A. Schaus
Administrateur

Référence de publication: 2007116142/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07087. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

International Training for Success S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 98.274.

—
Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2007115473/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06593. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Diacolux International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 88.937.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2007115520/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03792. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

CEP III Investment 4 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.319.

—
L'adresse de l'actionnaire commandité CEP III INVESTMENT 1 S.à r.l. a changé du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au:

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

avec effet au 1^{er} septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

CEP III INVESTMENT 4 S.C.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007116119/5480/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07228. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Les Trois Effe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 56.096.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

LES TROIS EFFE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007115808/815/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07855. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Hein Invest I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 1, Quai de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 68.017.

L'an deux mille sept, le dix-sept août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

La société anonyme HEIN S.A., avec siège social à L-5405 Bech-Kleinmacher, 1, quai de la Moselle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 4.880,

ici représentée par Monsieur Jean-Philippe Mersy, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée HEIN INVEST I S.à r.l., avec siège social à L-5405 Bech-Kleinmacher, 1, quai de la Moselle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 68.017, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 209 du 26 mars 1999,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 768 du 21 mai 2002.

- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR) à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR), sans création et émission de parts sociales, mais par l'augmentation du pair comptable des cinq mille (5.000) parts sociales représentatives du capital social à cinquante euros (50,- EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par l'associée unique moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR), représenté par cinq mille (5.000) parts sociales de cinquante euros (50,- EUR) chacune, détenues par l'associée unique la société anonyme HEIN S.A., avec siège social à L-5405 Bech-Kleinmacher, 1, quai de la Moselle.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec

Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Mersy, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 août 2007, Relation GRE/2007/3804. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007115594/231/58.

(070132264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

ATM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 80.346.

L'an deux mille sept, le six juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ATM S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 50, boulevard J.F. Kennedy, L-4170 Esch-sur-Alzette, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 80346 (ci-après: «la Société»).

La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 714 du 3 septembre 2001.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte du notaire soussigné, en date du 4 août 2003, lequel acte fut publié au Mémorial C, le 1^{er} septembre 2003, numéro 893.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Joseph Ziliox, administrateur de société, demeurant à F-57500 Saint-Avoid (France).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Liviana Biagioni, comptable, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoît Ziliox, technicien, demeurant à F-57730 Valmont (France).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constat:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social statutaire et administratif de la Société au 52, rue de Koerich, L-8437 Steinfort et modification afférente du premier alinéa de l'article deux (4) des statuts de la Société.

2.- Modification de l'article quatre (4) des statuts de la Société par l'élargissement de son objet social en offrant à l'avenir les prestations suivantes:

«l'ingénierie, études techniques et commerciales ainsi que tous travaux connexes et complémentaires».

3.- Modification de l'article onze (11) des statuts de la Société par la suppression de la deuxième phrase de son premier alinéa et simplement son deuxième et dernier alinéa.

4.- Modification de l'article seize (16) des statuts de la Société en remplaçant «un cinquième» par «un dixième» et en introduisant un nouvel alinéa stipulant qu'un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de 10% au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale, lequel article seize (16) sera dorénavant libellé comme suit:

« **Art. 16.** Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de la Ville d'Esch-sur-Alzette à Steinfort, de fixer sa nouvelle adresse au 52, rue de Koerich, L-8437 Steinfort et de modifier en conséquence l'article deux (2) premier alinéa des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. premier alinéa.** Le siège social est établi à Steinfort, Grand-Duché de Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'objet social de la Société en élargissant ce dernier par les prestations offertes suivantes:

«l'ingénierie, études techniques et commerciales ainsi que tous travaux connexes et complémentaires.»

Troisième résolution

Afin de refléter ce changement au niveau de l'objet social, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article quatre (4) des statuts de la Société, lequel aura désormais la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a les objets suivants:

- tous travaux de tuyauterie;
- tous travaux de montage et de démontage, de transfert et de maintenance industrielle;
- la location de matériel et véhicules;
- tous travaux aéronautiques;
- l'ingénierie, études techniques et commerciales ainsi que tous travaux connexes et complémentaires.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier de l'article onze (11) des statuts de la Société par la suppression (i) de la deuxième phrase de son premier alinéa et (ii) de son deuxième et dernier alinéa.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article seize (16) des statuts de la Société en remplaçant «un cinquième» par «un dixième» et en introduisant un nouvel alinéa stipulant qu'un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de 10% au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale, lequel article seize (16) sera dorénavant libellé comme suit:

« **Art. 16.** Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Ziliox, L. Biagioni, B. Ziliox, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 2007. Relation: EAC/2007/7995. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007115583/239/106.

(070132055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Imperial Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 38.107.370,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.750.

L'adresse de l'actionnaire commandité IMPERIAL MANAGEMENT S.à r.l. a changé du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au:

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

avec effet au 1^{er} septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

IMPERIAL HOLDING S.C.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007116125/5480/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07210. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

CEP II Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.005.

L'adresse des gérants Monsieur Christopher Finn et Madame Marlène Metgé et de l'associé CEP II PARTICIPATIONS S.à r.l. SICAR a changé du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au:

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

avec effet au 1^{er} septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

CEP II INVESTMENT 2 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007116123/5480/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07216. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Lanchester S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 123.746.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007116132/239/12.

(070133094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

HT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.341.675,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.045.

L'adresse du gérant de catégorie B Monsieur Christopher Finn et de l'associé CEP II PARTICIPATIONS S.à r.l. SICAR a changé du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au:

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

avec effet au 1^{er} septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

HT LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007116131/5480/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07202. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

CommsCo Holding S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 84.260.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 novembre 2006

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2006:

- Monsieur Gareth Wheeler, administrateur, demeurant 8, bd James Fazy, CH-1201 Genève, Suisse.
- Monsieur Jan Durand, demeurant SM House 8, Quantum Road, Techno Park, 7599 Stellenbosch, Afrique du Sud.
- Madame Salma Kirsch Soudagar, demeurant 8, rue Ch. Dupuy, CH-1231 Conches, Suisse.
- Monsieur Ian Ross, demeurant 73 Wybergliweg, CH-6415 Arth, Suisse, en remplacement de Monsieur Joseph Kanoui, administrateur démissionnaire.

Est nommé commissaire aux comptes, en remplacement de PriceWaterhouseCoopers, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2006:

- LUX-AUDIT REVISION S.à r.l., 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007116141/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06308. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Mohawk International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 110.608.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007116126/220/12.

(070133269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Imperial Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.754.

L'adresse des gérants Monsieur Christopher Finn, CEP II PARTICIPATIONS S.à r.l. SICAR et THE CARLYLE GROUP (LUXEMBOURG) S.à r.l. et de l'associé IMPERIAL HOLDING S.C.A. a changé du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au:

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

avec effet au 1^{er} septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

IMPERIAL FINANCING S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007116124/5480/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07213. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Euramyl S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 20.815.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 juillet 2007

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur Clive Rutherford, administrateur de sociétés, demeurant 108, Blue House Lane, Oxted, Surrey RH8 OAR, United Kingdom

- Monsieur Jan Hutsebaut, demeurant à 91, Guido Gezellestraat, B-9300 Aalst (Belgique);

- Monsieur Michel Van Waeyenberge, demeurant à 56, Hoogstraat, B-9620 Zottegem (Belgique),

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 août 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007116138/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04910. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

LuxCo 41 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.925.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007116135/220/12.

(070132905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

The Carlyle Group (Luxembourg) JV, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 16.873.649,08.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 95.676.

L'adresse de l'actionnaire commandité THE CARLYLE GROUP (LUXEMBOURG) S.à r.l. et de la personne chargée des comptes Monsieur Christopher Finn a changé du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au:

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

avec effet au 1^{er} septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

THE CARLYLE GROUP (LUXEMBOURG) JV S.C.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007116134/5480/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07197. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Resadero Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.991.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eleventh day of September.

Before Us Me Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

Mr Hans De Graaf, company director, born in Reeuwijk, the Netherlands, on April 19, 1950, and residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, represented by Mr Raphaël Rozanski, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr Raphaël Rozanski, pre-named, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a public limited company («société anonyme»):

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of RESADERO INVESTMENTS S.A.

Art. 2. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the city of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into one hundred (100) shares with a nominal value of three hundred and ten Euro (EUR 310.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Title III.- Management

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The company will be bound in any circumstances by joint signatures of two directors, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in the city of Luxembourg at the place specified in the convening notices on the first Tuesday of May at 3.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5,00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00 %) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2007.

The first annual meeting will be held in 2008.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the party appearing, represented by Mr Raphaël Rozanski, pre-named, declares to subscribe all the one hundred (100) shares with a nominal value of three hundred and ten Euro (EUR 310.-) each.

All the shares have been paid up in cash to the extent of one hundred per cent (100 %) so that the amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10,1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand five hundred and fifty Euro.

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
2. The following are appointed directors:

a) Mr Hans De Graaf, company director, born in Reeuwijk, the Netherlands, on April 19, 1950, and residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, chairman of the board of directors;

b) Mrs Nancy Bleumer, company director, born in Doetinchem, the Netherlands, on November 30, 1971, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

c) Mrs Monique Juncker, company director, born in Ettelbruck, Grand Duchy of Luxembourg, on April 9, 1964, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Has been appointed statutory auditor:

The private limited company COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2013.

5. The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the proxy holder, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze septembre.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

Monsieur Hans De Graaf, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk, Pays-Bas, le 19 avril 1950, et demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, représenté par Monsieur Raphaël Rozanski, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté par Monsieur Raphaël Rozanski, préqualifié, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de RESADERO INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conserveront leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi de mai à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, dûment représenté par Monsieur Raphaël Rozanski, pré-nommé, déclare souscrire toutes les cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (EUR 310,-) chacune.

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cent cinquante Euros.

Décisions de l'associé unique

Le comparant pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Hans De Graaf, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk, Pays-Bas, le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, président du conseil d'administration;

b) Madame Nancy Bleumer, administrateur de sociétés, née à Doetinchem, Pays-Bas, le 30 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

c) Madame Monique Juncker, administrateur de sociétés, née à Ettelbruck, Grand-Duché de Luxembourg, le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2013.

5. Le siège social de la société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande du mandataire, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Rozanski, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 septembre 2007. Relation GRE/2007/4011. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007116249/231/353.

(070133028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Arsaudi Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.146.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007116231/7430/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09601. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Computer Task Group IT Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10A, Zone Industrielle de Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 110.615.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 11 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007116232/7279/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00940. - Reçu 105 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Arsaudi Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.146.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007116230/7430/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09598. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Slavinvest Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 121.083.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007116295/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09638. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Elgin Credit Plus (Germany) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 106.448.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007116294/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09636. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

DB Athena S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 114.526.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007116293/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09635. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

IROKO International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.998.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirtieth of August.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

The limited liability company IROKO PHARMACEUTICALS LLC, registered at the Division of Corporations of the State of Delaware under number 4315475, with its registered office in the United States of America, Delaware 19801, Wilmington, 1209 Orange Street, Corporation Trust Center,

here represented by Mr David Sana, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr David Sana, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, («société à responsabilité limitée»), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company («société à responsabilité limitée»), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is IROKO INTERNATIONAL S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds

of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city of Luxembourg by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until, the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by whatever means the company deems appropriate for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) sharequotas of twenty five Euro (EUR 25.-) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a pre-emptive right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised pre-emptive right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the pre-emptive right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2007.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the five hundred (500) sharequotas with a par value of twenty five Euro (EUR 25.-) each.

All the five hundred (500) sharequotas have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand two hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed managers of the company for an indefinite period:

Mr James K. Noble, attorney, born in New York, United States of America, on January 2, 1959, residing in the United States of America, CA 92607, POB 1731 Rancho Santa Fe, 16817 Zumaque, manager of the category A;

Mr Marc K. Furstein, investment manager, born in New York, United States of America, on February 11, 1968, residing in the United States of America, New York, NY 10023, 1930 Broadway, manager of the category A;

Mr Constantine M. Dakolias, investment manager, born in Washington DC, United States of America, on June 20, 1966, residing in the United States of America, NY 10708, Bronxville, 7 Hemlock Road, manager of the category A;

Mr Gérard Birchen, company director, born in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on December 13, 1961, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, manager of the category B;

Mr Sinan Sar, company director, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on June 5, 1980, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, manager of the category B.

Second resolution

The registered office of the company is established in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said attorney signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée IROKO PHARMACEUTICALS LLC, enregistrée auprès du «Division of Corporations» de l'Etat du Delaware sous le numéro 4315475, avec siège social aux Etats Unis d'Amérique, Delaware 19801, Wilmington, 1209 Orange Street, Corporation Trust Center,

ici représentée par Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Monsieur David Sana, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de IROKO International S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par tous les moyens que la société trouvera appropriés à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

116101

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2007.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents Euros.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérants de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur James K. Noble, avocat, né à New York, Etats Unis d'Amérique, le 2 janvier 1959, demeurant aux Etats Unis d'Amérique, CA 92607, POB 1731 Rancho Santa Fe, 16817 Zumaque, gérant de catégorie A;

Monsieur Marc K. Furstein, investment manager, né à New York, Etats Unis d'Amérique, le 11 février 1968, demeurant aux Etats Unis d'Amérique, New York, NY 10023, 1930 Broadway, gérant de catégorie A;

Monsieur Constantine M. Dakolias, investment manager, né à Washington DC, Etats Unis d'Amérique, le 20 juin 1966, demeurant aux Etats Unis d'Amérique, NY 10708, Bronxville, 7 Hemlock Road, gérant de catégorie A;

Monsieur Gérard Birchen, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, gérant de catégorie B;

Monsieur Sinan Sar, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 5 juin 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, gérant de catégorie B.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 septembre 2007, Relation GRE/2007/3880. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007116312/231/336.

(070133240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

TNS Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 95.878.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007116296/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09640. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

DB Silver II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 113.435.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007116292/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09633. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

DB Silver S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 110.398.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007116289/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09631. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

HSH Global Aircraft I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 127.642.

In the year two thousand and seven, on the fourteenth of September,

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the «Shareholders») of HSH GLOBAL AIRCRAFT I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 127.642, incorporated by a deed drawn up by the undersigned notary, on 30 April 2007, and whose articles of incorporation have been published on 28 June 2007 in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1293, page 62029 (the «Company»). The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have been amended pursuant to a deed of the undersigned on 23 July 2007, not yet published yet in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr Guillaume de Robillard, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

who appoints as secretary Mr Eric Thibesard, employee, residing in Luxembourg, who is also elected as scrutineer.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares that:

I. The Shareholders, present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list that the 1,000 (one thousand) ordinary shares representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting. All the Shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and resolve on all items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) To change the object clause of the Company.

To amend article 3 so as to reflect the above-mentioned change of object of the Company, so that article 3 shall be read as follows:

« **Art. 3. Object.**

3.1. The Company's object is (a) to hold shares (i) in special purpose companies incorporated in Luxembourg (the «OpCos») or other jurisdictions (the «SPCs») which shall act as owners of aircraft and / or as lessees and as lessors for aircraft operating leases, or (ii) in subsidiaries holding shares in the OpCos and the SPCs (the «Sub-Holdings»), and together with the OpCos, the SPCs and the Company, the «Company's Group») and (b) to provide (i) shareholder loans or render assistance to the OpCos, the SPCs and/or the Sub-Holdings or (ii) loans to the OpCos and SPCs held by any Sub-Holding and enter into other transactions related thereto.

3.2. The Company will, inter alia, enter into the following service agreements (the «Service Agreements»):

(i) an investment advisory agreement (the «Investment and Technical Advisory Agreement») with AMENTUM CAPITAL LIMITED (the «Investment Advisor») which will provide, inter alia, investment recommendations and acquisition advisory services and lease management and technical services in respect of the aircraft owned or to be owned by the OpCos or SPCs;

(ii) a service agreement (the «Administration Agreement») with HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A., Luxembourg (the «Administrator») which will provide (a) certain domiciliation, corporate, administration and investor related services to HoldCo (including, without limitation, the preparation of investor reports, accounting services and calculation agent services), (b) under separate domiciliation and corporate service agreements, similar services to each of the OpCos held by the Company, and (c) under separate service agreements, administration services to some of the SPCs.

3.3. The Company intends to raise capital, inter alia, by way of the following funding agreements (the «Funding Agreements»):

(i) Class A profit contingent right agreements (the «Class A PCRs») by way of a private placement to be described in a private placement memorandum (the «PPM») in an amount of up to USD 250,000,000; the entering into Class A PCRs in an aggregate amount of USD 100,000,000 or more shall constitute the «Initial Closing Event»;

(ii) Class B profit contingent right agreements (the «Class B PCRs») in an amount of up to USD 1,000,000; and

(iii) a working capital facility agreement (the «Working Capital Facility Agreement») between the Company and HSH NORDBANK AG, Hamburg und Kiel (HSH) in an amount of up to USD 20,000,000.

3.4. The Company may render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the Company's Group (hereafter referred to as the «Connected Companies») or any other company, provided that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5. The Company may also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes, profit contingent rights (Genussrechte) and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any Managers or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

3.6. The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.»

2) Miscellaneous.

After approval of the foregoing, the meeting unanimously adopted the following resolution:

Sole resolution

The extraordinary general meeting resolves to change the object clause of the Company and to amend subsequently article 3 so as to reflect the above mentioned change of object of the Company, so that article 3 of the Articles shall be read as follows:

« **Art. 3. Object.**

3.1. The Company's object is (a) to hold shares (i) in special purpose companies incorporated in Luxembourg (the «OpCos») or other jurisdictions (the «SPCs») which shall act as owners of aircraft and / or as lessees and as lessors for aircraft operating leases, or (ii) in subsidiaries holding shares in the OpCos and the SPCs (the «Sub-Holdings»), and together with the OpCos, the SPCs and the Company, the «Company's Group») and (b) to provide (i) shareholder loans or render assistance to the OpCos, the SPCs and/or the Sub-Holdings or (ii) loans to the OpCos and SPCs held by any Sub-Holding and enter into other transactions related thereto.

3.2. The Company will, inter alia, enter into the following service agreements (the «Service Agreements»):

(i) an investment advisory agreement (the «Investment and Technical Advisory Agreement») with AMENTUM CAPITAL LIMITED (the «Investment Advisor») which will provide, inter alia, investment recommendations and acquisition advisory services and lease management and technical services in respect of the aircraft owned or to be owned by the OpCos or SPCs;

(ii) a service agreement (the «Administration Agreement») with HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A., Luxembourg (the «Administrator») which will provide (a) certain domiciliation, corporate, administration and investor related services to HoldCo (including, without limitation, the preparation of investor reports, accounting services and calculation agent services), (b) under separate domiciliation and corporate service agreements, similar services to each of the OpCos, and (c) under separate service agreements, administration services to some of the SPCs.

3.3. The Company intends to raise capital, inter alia, by way of the following funding agreements (the «Funding Agreements»):

(i) Class A profit contingent right agreements (the «Class A PCRs») by way of a private placement to be described in a private placement memorandum (the «PPM») in an amount of up to USD 250,000,000; the entering into Class A PCRs in an aggregate amount of USD 100,000,000 or more shall constitute the «Initial Closing Event»;

(ii) Class B profit contingent right agreements (the «Class B PCRs») in an amount of up to USD 1,000,000; and

(iii) a working capital facility agreement (the «Working Capital Facility Agreement») between the Company and HSH NORDBANK AG, Hamburg und Kiel (HSH) in an amount of up to USD 20,000,000.

3.4. The Company may render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the Company's Group (hereafter referred to as the «Connected Companies») or any other company, provided that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5. The Company may also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes, profit contingent rights (Genussrechte) and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any Managers or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

3.6. The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.»

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés (les «Associés») de HSH GLOBAL AIRCRAFT I S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, rue Heinrich Heine, Luxembourg, Grand-duché de Luxem-

bourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.642, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné le 30 avril 2007 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1293, p. 62029. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné le 23 juillet 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Guillaume de Robillard, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Eric Thibesard, employé, demeurant à Luxembourg, qui est aussi choisi comme scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, président déclare que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées ne varient par les associés et le notaire instrumentant, resteront ci-annexés pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que 1.000 parts sociales représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société sont représentées à cette assemblée générale extraordinaire. Tous les Associés déclarent avoir été informés à l'avance. Tous les Associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent aux formalités de convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Changer l'objet de la Société.

Modifier l'article 3 des Statuts de manière à refléter le changement d'objet de la Société, de telle sorte que l'article 3 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet.**

3.1. L'objet de la Société est (a) de détenir des actions (i) d'entités constituées au Grand Duché de Luxembourg (les «OpCos») ou dans d'autres Etats (les «SPCs») agissant comme propriétaires d'avion et comme preneur et/ou bailleur dans le cadre d'opérations de prêt d'avion, ou (ii) d'entités détenant des actions des OpCos et des SPCs (ci-après les «Sous-Holdings») et, avec les OpCos, les SPCs et la Société, le «Groupe de la Société»), et (b) de consentir (i) des prêts ou de fournir une assistance aux OpCos et SPCs et de conclure d'autres transactions connexes, ou (ii) des prêts aux OpCos et SPCs détenues par une Sous-Holding, et de conclure d'autres transactions connexes.

3.2. La Société conclura notamment les contrats de prestations de services (les «Contrats de Services») suivants:

(i) un contrat de prestation de conseils en investissements (le «Contrat de Conseil en Investissements») avec AMEN-TUM CAPITAL LIMITED (le «Conseiller en Investissements»), qui fournira, entre autres, des recommandations d'investissements et conseils d'acquisition, et des services de gestion de bail et services techniques en rapport avec les avions détenus ou devant être détenus par les OpCos et les SPCs.

(ii) un contrat de prestation de services (le «Contrat de Services Administratifs») avec HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A., Luxembourg (le «Prestataire») qui fournira (a) certains services de domiciliation, d'administration, et de gestion à la Société (incluant notamment la préparation de rapports aux investisseurs, des services de comptabilité et d'agent de calcul), (b) dans le cadre de contrats distincts de domiciliation et de services, des services similaires à chacune des OpCos, et (c) dans le cadre de contrats distincts de services, des services administratifs à certaines SPCs.

3.3. La Société projette de réunir des fonds par le biais, entre autres, des contrats de financement suivants (les «Contrats de Financement»):

(i) des contrats de droit(s) aux bénéfices conditionnel(s) (profit contingent right) de Classe A (les «DBC de Classe A») par le biais d'un placement privé devant être décrit dans un memorandum de placement privé (le «PPP») pour un montant maximal de 250.000.000 d'US Dollars; l'entrée dans les DBCs de Classe A pour un montant total supérieur ou égal à 100.000.000 d'US Dollars constituera l'«Evènement de Clôture Initiale»;

(ii) des contrats de droit(s) aux bénéfices conditionnel(s) de Classe B (les «DBC de Classe B») pour un montant maximal de 1.000.000 d'US Dollars;

(iii) une convention d'octroi de ligne de crédit (le «Contrat de Crédit») entre la Société et HSH NORDBANK AG, Hambourg und Kiel (HSH) pour un montant maximal de 20.000.000 d'US Dollars.

3.4. La Société pourra apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autres, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au Groupe de la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), ou toute autre société, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5. La Société pourra également être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toute forme de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, de droit(s) aux bénéfices conditionnel(s) (Genussrechte) et autres instruments de dette ou titres de capital, ou l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou de tous Gérants ou cadres de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.6. La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les domaines décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.»

2) Divers.

Après approbation de ce qui précède, l'assemblée adopte à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet de la Société et de modifier en conséquence l'article 3 des Statuts de manière à refléter le changement d'objet de la Société, de telle sorte que l'article 3 des Statuts sera dorénavant libellé comme suit:

« Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est (a) de détenir des actions (i) d'entités constituées au Grand-duché de Luxembourg (les «OpCos») ou dans d'autres Etats (les «SPCs») agissant comme propriétaires d'avion et comme preneur et/ou bailleur dans le cadre d'opérations de prêt d'avion, ou (ii) d'entités détenant des actions des OpCos et des SPCs (ci-après les «Sous-Holdings») et, avec les OpCos, les SPCs et la Société, le «Groupe de la Société»), et (b) de consentir (i) des prêts ou de fournir une assistance aux OpCos et SPCs et de conclure d'autres transactions connexes, ou (ii) des prêts aux OpCos et SPCs détenues par une Sous-Holding, et de conclure d'autres transactions connexes.

3.2. La Société conclura notamment les contrats de prestations de services (les «Contrats de Services») suivants:

- (i) un contrat de prestation de conseils en investissements (le «Contrat de Conseil en Investissements») avec AMEN-TUM CAPITAL LIMITED (le «Conseiller en Investissements»), qui fournira, entre autres, des recommandations d'investissements et conseils d'acquisition, et des services de gestion de bail et services techniques en rapport avec les avions détenus ou devant être détenus par les OpCos et les SPCs.

- (ii) un contrat de prestation de services (le «Contrat de Services Administratifs») avec HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A., Luxembourg (le «Prestataire») qui fournira (a) certains services de domiciliation, d'administration, et de gestion à la Société (incluant notamment la préparation de rapports aux investisseurs, des services de comptabilité et d'agent de calcul), (b) dans le cadre de contrats distincts de domiciliation et de services, des services similaires à chacune des OpCos, et (c) dans le cadre de contrats distincts de services, des services administratifs à certaines SPCs.

3.3. La Société projette de réunir des fonds par le biais, entre autres, des contrats de financement suivants (les «Contrats de Financement»):

- (i) des contrats de droit(s) aux bénéfices conditionnel(s) (profit contingent right) de Classe A (les «DBC de Classe A») par le biais d'un placement privé devant être décrit dans un memorandum de placement privé (le «PPP») pour un montant maximal de 250.000.000 d'US Dollars; l'entrée dans les DBCs de Classe A pour un montant total supérieur ou égal à 100.000.000 d'US Dollars constituera l'«Évènement de Clôture Initiale»;

- (ii) des contrats de droit(s) aux bénéfices conditionnel(s) de Classe B (les «DBC de Classe B») pour un montant maximal de 1.000.000 d'US Dollars;

- (iii) une convention d'octroi de ligne de crédit (le «Contrat de Crédit») entre la Société et HSH NORDBANK AG, Hambourg und Kiel (HSH) pour un montant maximal de 20.000.000 d'US Dollars.

3.4. La Société pourra apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autres, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au Groupe de la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), ou toute autre société, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5. La Société pourra également être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toute forme de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, de droit(s) aux bénéfices conditionnel(s) (Genussrechte) et autres instruments de dette ou titres de capital, ou l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou de tous Gérants ou cadres de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.6. La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les domaines décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.»

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été close.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. de Robillard, E. Thibesard, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 septembre 2007. Relation: EAC/2007/11226. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007116521/239/282.

(070133701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Agria Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 82.194.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 4 septembre 2007

L'assemblée a accepté la démission de Monsieur Karel Heeren, Monsieur Arnaldo Musto et Monsieur Stéphane Weyders de leur fonction d'administrateur de la société.

L'assemblée a nommé comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, né le 12 janvier 1955 à Cesena (Italie), demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007116137/534/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04839. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

D'Hely's Traiteur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Luxembourg Heck.
R.C.S. Luxembourg B 115.394.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007116162/220/12.

(070133203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Harmonis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 105.080.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 48773 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007116147/211/11.

(070133299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

**CEREP 4 Piccadilly Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CEREP 4 Pic Place S.à r.l.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 130.431.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 48939 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007116143/211/12.

(070133297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

CEP II Stahl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 111.504.

L'adresse du gérant Monsieur Christopher Finn et de l'associé CEP II PARTICIPATIONS S.à r.l. SICAR a changé du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au:

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

avec effet au 1^{er} septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

CEP II STAHL S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007116130/5480/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07204. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

CEP II Starck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 518.750,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 121.535.

L'adresse du gérant Monsieur Christopher Finn et de l'associé CEP II PARTICIPATIONS S.à r.l. SICAR a changé du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au:

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

avec effet au 1^{er} septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

CEP II STARCK S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007116129/5480/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07206. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Marine Investment Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 116.789.

L'adresse du gérant Monsieur Christopher Finn et de l'associé CEP II PARTICIPATIONS S.à r.l. SICAR a changé du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au:

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

avec effet au 1^{er} septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

MARINE INVESTMENT LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007116128/5480/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07207. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Tomkins Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 86.644.

Le bilan au 18 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 septembre 2007.

Pour la société

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007116224/4170/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10396. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Imperial Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.751.

L'adresse des gérants Monsieur Christopher Finn, CEP II PARTICIPATIONS S.à r.l. SICAR et THE CARLYLE GROUP (LUXEMBOURG) S.à r.l. et de l'associé CEP II PARTICIPATIONS S.à r.l. SICAR a changé du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au:

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

avec effet au 1^{er} septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

IMPERIAL MANAGEMENT S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007116127/5480/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07209. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

CEP III Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.769.

L'adresse de l'actionnaire commandité THE CARLYLE GROUP (LUXEMBOURG) S.à r.l. a changé du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au:

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

avec effet au 1^{er} septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

CEP III INVESTMENT S.C.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007116120/5480/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07227. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Bresson Incorporated, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.268.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007115471/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06590. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Ennis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 122.836.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Walenta.

Référence de publication: 2007115246/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI09992. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

International Consultant & Insurance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 35.077.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL CONSULTANT & INSURANCE S.A. ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 35.077, constituée suivant acte notarié, en date du 18 octobre 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 114 du 1990 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 867 du 11 octobre 2001.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annette Schroeder, juriste, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur René Schlim, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'actionnaire unique détenant 150 (cent cinquante) actions ainsi que le mandataire de l'actionnaire sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

II.- Que l'actionnaire unique a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1) La société a actuellement un capital social de EUR 37.184,03 (trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre euros trois cents) représenté par 150 (cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale, qui sont toutes détenues par l'actionnaire unique.

2) L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société INTERNATIONAL CONSULTANT & INSURANCE S.A. prédésignée. Il assume la fonction de liquidateur.

3) Il a pleine connaissance des statuts de la Société et connaît parfaitement la situation financière de la Société.

4) Il reprend à sa charge l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique. Il réglera également les frais des présentes.

5) Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société.

Les livres et documents comptables de la société INTERNATIONAL CONSULTANT & INSURANCE S.A., prédésignée, demeureront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Reckinger, A. Schroeder, R. Schlim, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, Relation: LAC/2007/27454. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007115211/242/51.

(070132095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Palan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 81.424.

Le bilan au 31 décembre 2004 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007115210/677/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08416. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Twenty Gallon Water System S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.290.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007115522/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03784. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Delta Hydrocarbons S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 124.309.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 48478 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007116139/211/11.

(070133320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.
